

DÉPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
D'AVIGNON

COMMUNE

*Avignon*

# PROCÈS-VERBAL

du Recensement des Votes fait au chef-lieu de la 1<sup>re</sup> Section de la circonscription  
de la Chambre de Commerce d'Avignon

(1) Désigner nominativement  
les membres du bureau.

L'an mil *huit cent quatre vingt dix huit* et le *mercredi quatorze* décembre  
à *dix* heures *du matin* le bureau de la 1<sup>re</sup> section de la circonscription de la Chambre de  
Commerce d'Avignon, siégeant à l'Hôtel de Ville de la commune d'Avignon, présidé par M. *Jacob Joseph adjoint au maire*  
et assisté de MM. (1) *Fabre Frédéric directeur des Voches*  
*Bayan Ferdinand* secrétaire  
*Verdet Maurice, Queclin Charles* assesseurs

a procédé, en séance publique, au recensement des votes émis dans les diverses sections, pour l'élection  
de *cinq* membres de la Chambre de Commerce d'Avignon.

Ce recensement a donné les résultats suivants :

	1 <sup>re</sup> Section Avignon	2 <sup>e</sup> Section Apt	3 <sup>e</sup> Section Carpentras	4 <sup>e</sup> Section Orange	TOTAUX	OBSERVATIONS
Nombre des électeurs inscrits.....	<i>829</i>	<i>850</i>	<i>434</i>	<i>365</i>	<i>1398</i>	<i>Quatre</i>
Nombre des votants d'après la feuille d'émargement.....	<i>398</i>	<i>81</i>	<i>96</i>	<i>187</i>	<i>696</i>	
Nombre des bulletins trouvés dans l'urne.....						
Nombre des bulletins n'entrant pas en compte dans le calcul de la majorité.....						
Nombre des bulletins nuls, mais entrant en compte dans le calcul de la majorité.....						
BULLETINS ATTRIBUÉS AUX CANDIDATS						
<i>Pour une durée de 6 ans</i> M. <i>Bruny-Champsein</i>	<i>497</i>					
M. <i>Mauveau, actuel</i>	<i>537</i>					
M. <i>Ruat Gabriel</i>	<i>449</i>					
M. <i>Verdet Ernest</i>	<i>486</i>					
M. <i>Dumas Hippolyte</i> <i>pour 2 ans.</i>	<i>634</i>					

(17) S'il s'agit d'un second tour de scrutin, il n'y a pas lieu de faire le calcul de la majorité absolue.

(18) Le nombre des votants est le nombre des bulletins trouvés dans l'urne, déduction faite des bulletins en sus des émargements.

(19) Lorsque le chiffre des suffrages exprimés est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

PROCLAMATION DES RÉSULTATS DU SCRUTIN

Après avoir rappelé qu'aux termes de l'article 30 de la loi du 5 avril 1884, nul n'est élu au premier tour de scrutin s'il n'a réuni : 1° La majorité absolue des suffrages exprimés ; 2° un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs, et qu'au second tour, l'élection a lieu à la majorité relative ;

Le président a proclamé ainsi qu'il suit les résultats de l'élection :

CALCUL DE LA MAJORITÉ ABSOLUE (17)

Nombre de votants (18).... *six cent quatre vingt seize (696)*  
A DÉDUIRE : Bulletins blancs ou illisibles ne contenant pas une désignation suffisante, ou dans lesquels les votants se sont fait connaître..... *zero*..... 696

RESTE pour le chiffre de suffrages exprimés.....

MAJORITÉ ABSOLUE (19).... *trois cent cinquante*..... 350

PROCLAMATION DES CANDIDATS ÉLUS

Ont été, en conséquence, proclamés membres de la Chambre de Commerce d'Avignon comme réunissant les conditions prévues par la loi :

MM. *Brun - Champain, pour une durée de 6 ans*  
*Morvan - Achille*  
*Ruat - Gabriel*  
*Verdet - Ernest*  
*Lumas - Hippolyte pour 2 ans*

(20) S'il s'agit d'un second tour de scrutin, ce paragraphe pourra être supprimé.

Le nombre des membres à élire étant de (20)..... et ..... candidats seulement ayant réuni les conditions exigées pour être élus au premier tour, M. le Président déclare que conformément à l'article 30 de la loi du 5 avril 1884 et à l'arrêté préfectoral du ....., il sera procédé à un second tour de scrutin le dimanche ..... à ..... heures du ..... pour élire le ..... membre restant à nommer.

OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS

*rien*

CLOTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal, dressé et clos le *Quatre Décembre* 1898, à *10* heures du *matin* en triple expédition a été, après lecture, signé par le président, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président,

*J. G. G. adj.*

Le Secrétaire,

*G. Bayan*  
*3*

Les Assesseurs,

*F. H. H.*  
*Ch. Ancellin*  
*H. Verdet*